

## JOURNÉES D'ÉTUDE 2022

# 10 ans du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

Ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire

1<sup>er</sup> et 2 septembre 2022

Université de Fribourg (Miséricorde)

En coopération avec l'Association suisse des curatrices et  
curateurs professionnels ASCP

## 10 ans du nouveau droit : quel bilan tirer ?

Le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Lors des Journées d'étude de la COPMA en 2012, nous avons abordé les questions concrètes de mise en œuvre liées à la professionnalisation, la collaboration interdisciplinaire et interorganisationnelle, l'approche individuelle « sur mesure », ainsi que la mise en œuvre de l'autodétermination et de la participation des personnes concernées.

### **« Je suis une personne et non un cas. »**

Cette citation exprime l'objectif central de la révision : dans la protection de l'enfant et de l'adulte, il est question de personnes avec leurs histoires personnelles et parcours de vie individuels. Les spécialistes de la protection de l'enfant et de l'adulte doivent se concentrer sur les intérêts de la personne assistée, dans le champ de tension entre les attentes de cette dernière, de ses proches, de la société, des partenaires de coopération et leurs propres exigences. Il s'agit de garantir l'assistance et la protection des personnes qui ont besoin d'aide, ainsi que de préserver et de favoriser autant que possible leur autonomie.

Au cours des dix dernières années, bon nombre des questions évoquées en introduction ont été clarifiées, tandis que de nouvelles interrogations sont apparues. Le nouveau droit a globalement fait ses preuves. Les Journées d'étude de la COPMA entendent jeter un regard sur ce qui a été réalisé durant la dernière décennie, tout en se projetant dans l'avenir et en identifiant les besoins actuels.

Le **premier jour** sera consacré aux perspectives du point de vue des professionnel-le-s sur les thèmes suivants : Quels étaient les objectifs de la révision et quel est l'état de la mise en œuvre ? Quels aspects ont été précisés par le Tribunal fédéral ? Dans quels domaines des modifications législatives sont-elles à l'étude ? Comment faire le lien avec le traitement des mesures de coercition à des fins d'assistance ?

Le matin du **deuxième jour**, les participant-e-s approfondiront, dans le cadre de 13 ateliers différents, des thèmes actuels liés à leur pratique quotidienne. L'après-midi sera consacré aux thèmes « Garantir la participation » et « Promouvoir l'autodétermination » et mettra en lumière la rétrospective et les perspectives du point de vue des personnes concernées.

Le colloque national bilingue offre une plateforme de réseautage par-delà les frontières cantonales et disciplines spécialisées et permet d'examiner des questions centrales inhérentes à la protection de l'enfant et de l'adulte. Le lien direct avec la pratique quotidienne des participant-e-s occupe à ce titre une place prépondérante.

Nous espérons que ce programme suscitera votre intérêt et nous réjouissons de vous accueillir à Fribourg les 1<sup>er</sup> et 2 septembre prochains.

## Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022

- dès 12.45 Accueil des participant-e-s aux Journées (hall d'honneur)
- 13.30 **Bienvenue** Kathrin Schweizer, Présidente COPMA et  
**Introduction** Diana Wider, Secrétaire générale COPMA
- 13.45 **Film avec des contributions d'experts** (allemand, avec sous-titres)
- 14.00 **Les objectifs initiaux de la révision du nouveau droit de la protection de l'adulte – un état des lieux dix ans après l'entrée en vigueur de la loi**  
Roland Fankhauser (allemand)
- 14.35 **Protection de l'adulte : 10 ans de jurisprudence fédérale – morceaux choisis**  
Philippe Meier (français)
- 15.10 Pause
- 15.40 **PNR 76 Assistance et coercition : premiers résultats et lien avec le présent**  
Alexander Grob et Patrick Fassbind (allemand)
- 16.25 **10 ans du « nouveau droit » : réflexions sur les travaux de révision en cours**  
Philipp Weber (allemand)
- 17.00 **Apéritif / buffet léger**  

---
- 19.30 **Dîner (inscription séparée)**  
Restaurant de l'Hôtel de ville ([www.restaurant-hotel-de-ville.ch](http://www.restaurant-hotel-de-ville.ch))

# Vendredi 2 septembre 2022

- 08.45      **Ateliers – 1<sup>er</sup> tour** (français et allemand)
- 10.00      Pause
- 10.30      **Ateliers – 2<sup>ème</sup> tour** (français et allemand)
- 11.45      Buffet
- 13.00      **La participation dans la protection de l'enfant – résultats d'un projet de recherche**  
Michelle Cottier et Brigitte Müller (français/allemand)
- 13.35      **Encourager l'autodétermination dans la protection de l'adulte – résultats d'un projet de recherche**  
Roland Becker-Lenz et Lukas Neuhaus (allemand)
- 14.10      **Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte du point de vue des personnes concernées**  
Linus Cantieni (allemand)
- 14.45      **Contribution audio avec des voix de personnes concernées**  
(allemand, avec sous-titres)
- 15.00      **Conclusion**  
Christoph Häfeli (allemand)
- 15.15      **Fin des Journées**

## **Animation des Journées**

Diana Wider

## **Observation des Journées**

Yvo Biderbost



Les participant-e-s choisissent **deux ateliers** parmi les propositions suivantes :

- six ateliers en français : ateliers 1–6 (ateliers 2 et 3 avec traduction simultanée)
- dix ateliers en allemand : ateliers 1–3, 7–13

## **1 Violence domestique : quels contacts après la séparation des parents ?**

Direction : Miriam Reber et Géraldine Morel (1 x allemand, 1 x français)

La violence domestique a toujours des répercussions sur les enfants. L'atelier présentera le « Guide d'évaluation et d'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violence domestique », l'illustrera par des exemples et permettra l'échange d'expériences entre participant-e-s.

## **2 Placement à des fins d'assistance et défis dans la pratique**

Direction : Benjamin Dubno et Beat Reichlin (allemand, traduction simultanée en français)

Le placement à des fins d'assistance représente un défi considérable pour les personnes concernées et leur entourage. Quels sont les problèmes pratiques ? Quelles sont les possibilités des curatrices et curateurs ? Qu'est-ce qui pourrait aider ? L'atelier abordera ces questions en se référant aux développements actuels de la médecine et du droit.

## **3 Best practice PriMa : où en sommes-nous ?**

Direction : Karin Anderer et Samuel Sommer (allemand, traduction simultanée en français)

L'atelier traite de la sélection, de l'aptitude et de l'accompagnement des proches ou des tiers qui souhaitent exercer un mandat privé à des fins non lucratives. Comment l'APEA doit-elle procéder à leur nomination ? Les modèles d'accompagnement de ces titulaires de mandats privés seront également présentés à cette occasion.

## **4 Le modèle socio-judiciaire de consensus parental (projet pilote Monthey)**

Direction : Christian Nanchen et Cilgia Caratsch (français)

L'intérêt de l'enfant figure au cœur du modèle dit « de Cochem » : en cas de séparation ou de divorce, c'est ce paramètre qui guide les parents et les professionnel-le-s impliqué-e-s vers un accord de « consensus parental ». Ce modèle de collaboration interdisciplinaire représente un vrai changement de perspective.

## **5 Interdisciplinarité : outils de mise en œuvre**

Direction : Gaëlle Sauthier (français)

L'interdisciplinarité est un concept-clé en matière de protection des personnes et l'objectif est de sensibiliser les acteurs aux avantages d'un travail interdisciplinaire. En partant d'un cas réel, nous identifierons les limites du système actuel avant de proposer d'autres outils pour concrétiser l'interdisciplinarité (réseau et supervision).

## **6 Curatelles de portée générale, alternatives possibles, adaptation de la mesure**

Direction : Aude Montandon et Wanda Suter (français)

Dans l'atelier, nous discuterons des questions pratiques liées à la transformation des curatelles de portée générale en mesures de protection moins restrictives, ainsi que des avantages et inconvénients pour les personnes concernées, les APEA, les mandataires, les proches et les institutions.

## 7 Organisation des services des curatelles professionnelles

Direction : Urs Vogel et Sandra Wey (allemand)

En juillet 2021, la COPMA a publié des recommandations sur l'organisation des services des curatelles professionnelles. Que faut-il pour assurer la mise en œuvre des recommandations ? Qu'est-ce qui a fait ses preuves, de quoi faut-il tenir compte ? L'atelier permettra d'échanger les expériences respectives.

## 8 Facteurs impactant (la construction de) la relation interpersonnelle

Direction : David Lätsch (allemand)

Dans la protection de l'enfant, les aidants font aussi office de contrôleurs, qu'ils le veuillent ou non. Qu'est-ce que cela signifie pour la construction de la relation interpersonnelle, comment supporter et tirer profit de cette tension ? L'atelier tentera de répondre à ces questions, en s'appuyant sur des études récentes relatives à la curatelle et à l'accompagnement socio-éducatif des familles.

## 9 Dilemmes d'obligations – droit, clientèle, profession, économie

Direction : Claudio Domenig (allemand)

Sur quels critères reposent les décisions des curateurs et membres des autorités ? Quelles sont les obligations et exigences qui influencent leur pratique ? Comment gèrent-ils ces dilemmes ? Durant cet atelier, nous réfléchirons aux champs de tension concrets et aux différentes possibilités de les surmonter.

## 10 Résilience – comment la renforcer de manière ciblée

Direction : Renate Cadruvi et Martina Rusch (allemand)

Le travail de la protection de l'enfant et de l'adulte exige des professionnels qu'ils fassent preuve d'une grande compétence quant à la gestion de situations complexes et à la résistance au stress. Plus ils sont résistants, plus ils gèrent la pression élevée. La résistance s'entraîne ; vous le découvrirez dans cet atelier.

## 11 Collaboration réussie entre l'APEA et les curateurs

Direction : Annigna Sablonier et Ruedi Winet (allemand)

Quelles sont les conditions nécessaires à une communication réussie entre l'APEA et les curateurs ? Lors de l'atelier, nous échangerons sur les formes de collaboration constructives. Et nous présenterons une sélection d'instruments favorisant l'établissement d'une collaboration efficace.

## 12 Parents séparés : responsabilité de la prise en charge et de l'éducation

Direction : Heidi Simoni et Heidi Stutz (allemand)

Malgré la hausse croissante de ce type de situations familiales en Suisse, nous savons peu de choses sur les conditions de vie des enfants et parents qui ne vivent pas ensemble. Un projet de recherche fournit de nouvelles informations en plaçant les enfants vivant à deux endroits différents au cœur de la démarche.

## 13 Travail de relations publiques en cette année de jubilé – à quoi faut-il faire attention ?

Direction : Manuela Marra (allemand)

Cette année de jubilé est l'occasion de faire connaître notre travail quotidien à la population. De manière proactive, avant que les médias ne prennent les devants. Quelles options s'offrent à nous ? Et quelles sont les attentes des journalistes ? L'atelier présente les fameux « Dos & Don'ts » du travail de relations publiques.



## Dates / Horaires

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 / 13h 30 – 17h 00, suivi d'un apéritif

Vendredi 2 septembre 2022 / 08h 45 – 15h 15

## Lieu

Université de Fribourg, Miséricorde (à 5 minutes à pied de la gare)

## Langues

Allemand et français, avec traduction simultanée.

Les documents sont disponibles dans les deux langues.

## Groupe cible

Les Journées d'étude s'adressent aux spécialistes de différentes disciplines (en particulier droit, travail social, psychologie) des domaines suivants : APEA, curatrices et curateurs professionnels, services d'enquête externes, autorités de surveillance administratives, instances de recours, services sociaux, ainsi que toute autre personne intéressée.

## Inscription

Jusqu'au 12 août 2022 sur [www.copma.ch](http://www.copma.ch) → Actualités → Journées d'étude 2022

Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Une confirmation vous sera envoyée dès validation de votre inscription.

## Réservation d'hôtel

Les participant-e-s réservent directement leur hôtel. Le lien pour la réservation vous sera adressé avec la confirmation de votre inscription.

## Renseignements

Administration des Journées : Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, [info@copma.ch](mailto:info@copma.ch)

Direction des Journées : Diana Wider, tél. 041 367 48 87, [diana.wider@copma.ch](mailto:diana.wider@copma.ch)

## Coût

Fr. 490.– (inclus documentation des Journées, collations durant les pauses, apéritif et buffet)

Fr. 80.– en sus pour le dîner facultatif (prix hors boissons, inscription séparée requise, nombre limité de places attribuées dans l'ordre d'inscription)

En cas d'annulation jusqu'au 12 août 2022, une indemnité de CHF 60.– sera facturée.

En cas d'annulation ultérieure ou d'absence, les frais de participation restent dus.

L'inscription peut cependant être transférée à une autre personne.

## Remarque sur d'éventuelles mesures de protection Covid-19

Les mesures de protection Covid-19 en vigueur à l'Université de Fribourg au moment de l'événement s'appliquent.

**Anderer Karin** Dr. iur., assistante sociale dipl. HES, infirmière dipl. en psychiatrie, spécialiste en assurances sociales, activité indépendante dans le domaine du droit social, Karin Anderer GmbH, Lucerne

**Becker-Lenz Roland** Prof. Dr., professeur, Institut Professionsforschung und Professionsentwicklung, Haute école de travail social, FHNW

**Biderbost Yvo** Dr. iur., responsable du service juridique de l'APEA de la ville de Zurich, chargé de cours auprès de plusieurs hautes écoles et universités, membre du conseil de rédaction de la RMA et de la commission permanente de la COPMA

**Cadruvi-Lustenberger Renate** assistante sociale HES, superviseuse et coach, Succurs – conseil en organisation, supervision et coaching

**Cantieni Linus** Dr. iur., avocat, chargé de cours à l'Université de Zurich, partenaire chez Rudin Cantieni Rechtsanwälte AG et kompassus AG

**Cilgia Caratsch** lic. phil., médiatrice FSM, directrice du Service social international Suisse, Genève et Zurich

**Cottier Michelle** Dr. iur., professeure ordinaire, directrice du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives, Université de Genève, membre du conseil de rédaction de la RMA

**Domenig Claudio** prof. HES, Dr. iur., médiateur FSM, Executive MPA, co-directeur du département Intervention sociale et professeur, BFH

**Dubno Benjamin** Dr. med. EMBA HSG, membre de la direction, directeur médical Integrierte Psychiatrie Winterthur – Zürcher Unterland, membre du conseil de rédaction de la RMA

**Fankhauser Roland** Prof. Dr., LL.M., avocat, professeur de droit civil et de droit de la procédure civile à l'Université de Bâle, président de la commission permanente de la COPMA

**Fassbind Patrick** Dr. iur., avocat, MPA, président APEA Bâle-Ville, chargé de cours Université de Bâle, membre de la commission permanente de la COPMA

**Grob Alexander** Prof. Dr., Université de Bâle, professeur de psychologie du développement et de la personnalité, président du comité de direction PNR 76 « Assistance et coercition »

**Häfeli Christoph** Prof. HES em., lic. iur., assistant social dipl., superviseur dipl., expert en protection de l'enfant et de l'adulte, Niederrohrdorf

**Lätsch David** Prof. HES, Dr. phil., professeur, ZHAW Haute école zurichoise des sciences appliquées, Département de travail social

**Marra Manuela** lic. rer. soc., experte en communication, directrice Medienkoffer, responsable Newsroom de la Fondation suisse pour paraplégiques Nottwil (LU)

**Meier Philippe** Dr. iur. et avocat, professeur ordinaire, FDCA/Université de Lausanne, membre de la commission permanente de la COPMA et président du conseil de rédaction de la RMA

**Montandon Aude** MLaw, membre de l'APEA de Bienne

**Morel Géraldine** Dr. phil., anthropologue, coordinatrice lutte contre la violence au sein du couple, Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (FR)

**Müller Brigitte** Dr. phil., psychologue FSP, collaboratrice scientifique, Institut Kinder- und Jugendhilfe de la Haute école de travail social FHNW





**Nanchen Christian** lic. iur., Master en administration publique, chef de service, Service cantonal de la jeunesse, Sion

**Neuhaus Lukas** Dr. rer. soc., collaborateur scientifique, Institut Professionsforschung und -entwicklung de la Haute école de travail social FHNW

**Reber Miriam** MAS FHO, responsable du service de coordination de la violence domestique (SG), Conférence suisse contre la violence domestique

**Reichlin Beat** Prof. HES, lic. iur., avocat, professeur et chef de projet à la Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social, secrétaire général adjoint de la COPMA

**Rusch Martina** Dr. iur., médiatrice, conseil en organisation et coach (en formation), Succurs – conseil en organisation, supervision et coaching

**Sablonier Annigna** assistante sociale dipl./pédagogue sociale HES, responsable du domaine de la protection de l'adulte et curatrice professionnelle, ville de Lucerne, services sociaux, membre de la commission permanente de la COPMA

**Sauthier Gaëlle** Dr. iur., avocate, présidente de l'APEA de Martigny, directrice du CAS à la HETS/VS, collaboratrice scientifique au CIDE/UNIGE

**Simoni Heidi** Dr. phil., psychologue, psychothérapeute reconnue par la Confédération, directrice de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant (Zurich)

**Sommer Samuel** Bsc. travail social HES, responsable du service des titulaires de mandats privés, APEA du district de Pfäffikon (Zurich)

**Stutz Heidi** lic. phil. hist., copropriétaire du bureau BASS (Berne), responsable des secteurs égalité entre femmes et hommes, ainsi que familles et générations

**Suter Wanda** lic. iur., juge de paix de l'arrondissement de la Sarine (APEA), Fribourg, membre de la commission permanente de la COPMA

**Vogel Urs** lic. iur., assistant social dipl. HES, MPA idheap, Urs Vogel Consulting, Kulmerau, membre de la commission permanente de la COPMA

**Weber Philipp** lic. iur., avocat, chef de l'Unité Droit civil et procédure civile, Office fédéral de la justice

**Wey Sandra** pédagogue sociale dipl. HES, conseillère systémique et thérapeute, responsable du service de consultation pour jeunes et familles, Laufenburg

**Wider Diana** Prof. HES, lic. iur., assistante sociale dipl. HES, professeure à la Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social, secrétaire générale de la COPMA

**Winet Ruedi** lic. iur., infirmier dipl. en psychiatrie (ES), président de l'APEA du district de Pfäffikon ZH, membre de la commission permanente de la COPMA



